Réaliser votre analyse de risques sanitaire

Un outil guidé, conforme et opposable

L'analyse de risque de votre réseau d'eau est une obligation (arrêté du 30 décembre 2022) et une bonne pratique (ISO 31000, Water Safety Plan de l'OMS). L'outil vous accompagne pas à pas, vérifie en continu votre conformité, rassemble vos pièces justificatives et produit un dossier prêt pour l'ARS.

Lancer une analyse assistée en un clic

Depuis le menu Suivi sanitaire, ouvrez Analyse de risques. En haut de page, le panneau « Créer une analyse de risque assistée » vous laisse choisir le site (et le bâtiment), puis l'outil crée une analyse pré-remplie : caractérisation du réseau et premiers événements dangereux déjà proposés et cotés, prêts à vérifier.

Suivre votre conformité en temps réel

En tête de l'éditeur, le panneau de conformité affiche une barre de complétude et une checklist des exigences de l'arrêté : périmètre et visite documentés, caractérisation du réseau, vigilance plomb, événements dangereux cotés, mesures de maîtrise, synthèse et plan d'amélioration, date de revue, et pièces documentaires jointes. Chaque point coché vous rapproche du « dossier conforme ».

Se laisser guider, section par section

Chaque section porte un encadré « Ce qu'exige l'arrêté » qui explique quoi renseigner et pourquoi, avec les repères réglementaires : légionelle inférieure à 1000 UFC/L, ECS au moins à 55 °C (idéalement 60), distribution au-dessus de 50 °C, eau froide en dessous de 20 °C, plomb au maximum à 10 µg/L, bras morts de moins de 3 litres.

Coter les risques

Pour chaque événement dangereux, vous ajustez la gravité et la probabilité sur une matrice 4×4 ; l'outil en déduit un niveau de criticité (vert, jaune, orange, rouge) et le niveau global de l'analyse. Vous pouvez ajouter vos propres événements depuis le catalogue.

Constituer la partie documentaire

La section « Pièces du dossier » liste les documents recommandés (plan du réseau ECS, synoptique, résultats légionelle et plomb, fiche de l'établissement, plan d'actions, attestation d'accréditation du laboratoire) et vous permet de joindre vos pièces justificatives directement à l'analyse. C'est ce qui rend votre dossier complet et défendable : l'analyse doit être documentée et tenue à disposition de l'ARS.

Exporter le dossier pour l'ARS

Le bouton « Exporter le dossier (PDF) » génère un document complet et structuré : page de garde mentionnant

l'arrêté du 30 décembre 2022, visite et périmètre, caractérisation du réseau, tableau des événements coté et coloré, synthèse et plan d'amélioration, liste des pièces jointes, valeurs réglementaires de référence et bloc de signature. Quand l'analyse vous convient, validez-la pour la figer et planifiez sa revue.

Un parcours en étapes (wizard)

Pour ne rien oublier, l'analyse se remplit désormais comme un assistant pas à pas. Une barre d'étapes en haut vous guide : Questionnaire · Visite · Réseau · Événements · Pièces · Synthèse & validation. Vous avancez avec Précédent / Suivant (chaque étape est enregistrée automatiquement), une barre de progression indique où vous en êtes, et la dernière étape récapitule votre niveau de risque, votre pourcentage de conformité et ce qu'il reste à compléter. Le bouton Tout déplier reste disponible si vous préférez tout voir d'un coup.

Un questionnaire adapté à votre établissement

La première étape est un questionnaire de complétude qui s'adapte à votre type d'établissement (hôtel, hôpital, EHPAD, piscine?) et aux milieux suivis (eau, air, alimentaire). Il vous pose les bonnes questions ? réseau bouclé, bras morts, présence de plomb, population sensible, tours aéroréfrigérantes, autodiagnostic QAI, plan de maîtrise sanitaire? ? pour vous assurer que votre analyse couvre tous les points attendus. Vos réponses sont enregistrées et complètent votre dossier.

Refaire une analyse

Besoin de repartir de zéro ? Tant qu'une analyse n'est pas validée, vous pouvez la supprimer (bouton dans l'éditeur, ou icône corbeille sur la liste) pour la refaire proprement.